

## **PROCES-VERBAL**

### **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2021**

Le Conseil Municipal de Vaulnaveys-le-Haut, régulièrement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni à 18h30 au nombre prescrit par la loi, au sein de la Salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers présents ou représentés :	21
Nombre de procurations :	03

**Étaient présents** : Mmes BOASSO, CARRIERE, COUSTOULIN, CRAPOULET, DELAGE, LEMAITRE, MAS, MERMIER, ODRU, SIONNET, MM. PORTA, ARGOUD-PUY, ASTIER-PERRET, BOYER, ECHINARD, FAURE, GARCIN, MARTIN, PAILLET, PARAZON, RUGGIU.

**Pouvoirs** : Mme COURANT à M. PORTA,  
Mme GARCIN à Mme COUSTOULIN,  
M. CHASSERY à Mme CARRIERE.

**Absents** : Mmes RAMEL, WIPF, M. GARCIA

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne Madame Nathalie COUSTOULIN à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à approuver le compte rendu du 28 janvier 2021. Ce dernier a été mis à la disposition du Conseil municipal pour lecture.

Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **1. Fixation du nombre d'adjoints au Maire**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que suite à la démission de Monsieur BESESTY et conformément aux dispositions de l'article L. 2122-14 du CGCT, lorsque l'élection du Maire ou des adjoints est annulée, ou que, pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil municipal doit être convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine.

S'offrent à lui les options suivantes :

- Le conseil municipal peut décider de supprimer un poste d'adjoint, comme le lui permet l'article L 2121-2 du CGCT.
- Le conseil municipal peut décider de laisser vacant le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.
- Le conseil municipal peut décider de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 25 mai 2021 fixant à six (6) le nombre d'adjoints.

Il est proposé au Conseil municipal de laisser vacant le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

*Décision adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h50.

### **Conseil municipal du 04 mars 2021**

#### **Délibération**

2021/001/04-03	<b>1. Fixation du nombre d'adjoints au Maire</b>
----------------	--

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>présence</b>	<b>signature</b>
PORTA	Jean-Yves	Maire	présent	
CARRIERE	Lorine	1 <sup>ère</sup> Adjointe	présente	
		2 <sup>ème</sup> Adjoint		
COURANT	Isabelle	3 <sup>ème</sup> Adjointe	absente	
ARGOUD-PUY	Yves	4 <sup>ème</sup> Adjoint	présent	
MERMIER	Martine	5 <sup>ème</sup> Adjointe	présente	
CHASSERY	Eric	6 <sup>ème</sup> Adjoint	absent	
ASTIER-PERRET	Matthieu	conseiller municipal	présent	
BOASSO	Sylvie	conseillère municipale	présente	
BOYER	Patrick	conseiller municipal	présent	
COUSTOULIN	Nathalie	conseillère municipale	présente	
CRAPOULET	Christine	conseillère municipale	présente	
DELAGE	Sandrine	conseillère municipale	présente	
ECHINARD	Yann	conseiller municipal	présent	
FAURE	Philippe	conseiller municipal	présent	
GARCIA	René	conseiller municipal	absent	
GARCIN	Daniel	conseiller municipal	présent	
GARCIN	Pascale	conseillère municipale	absente	
MARTIN	Boris	conseiller municipal	présent	
MAS	Catherine	conseillère municipale	présente	
ODRU	Salima	conseillère municipale	présente	
PAILLET	Charles	conseiller municipal	présent	
PARAZON	Philippe	conseiller municipal	présent	
RAMEL	Fabienne	conseillère municipale	absente	
RUGGIU	Jean	conseiller municipal	présent	
SIONNET	Patricia	conseillère municipale	présente	
WIPF	Aurélié	conseillère municipale	absent	
LEMAITRE	Marie-Pierre	conseillère municipale	présente	